

CONCOURS DE LA CHANSON-THÈME, DU LOGO ET DU SLOGAN DU CENTENAIRE DE VILLE DE LA TUQUE (1911-2011)

RÈGLEMENTS DES CONCOURS

But du concours :

- ✓ Permettre à l'ensemble de la population latuquoise, de même qu'aux anciens Latuquois de naissance, de participer aux concours annonçant les célébrations du centenaire de Ville de La Tuque

Prix à gagner :

- ✓ Concours du logo du centenaire :
 - 750.00\$ en bons d'achats échangeables dans les commerces latuquois participants
- ✓ Concours du slogan du centenaire :
 - 500.00\$ en bons d'achats échangeables dans les commerces latuquois participants
- ✓ Concours de la chanson-thème du centenaire :
 - 1 000.00\$ en bons d'achats échangeables dans les commerces latuquois participants

Désignation des gagnants :

- ✓ Selon un jury désigné par le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque

Date de début des concours :

- ✓ Concours du logo du centenaire :
 - le mardi 9 octobre 2007, 10 h
- ✓ Concours du slogan du centenaire :
 - le mardi 9 octobre 2007, 10 h
- ✓ Concours de la chanson-thème du centenaire :
 - le lundi 24 mars 2008, 10 h

Date de fin des concours :

- ✓ Concours du logo du centenaire :
 - le vendredi 11 janvier 2008, 23 h 59
- ✓ Concours du slogan du centenaire :
 - le vendredi 11 janvier 2008, 23 h 59
- ✓ Concours de la chanson-thème du centenaire :
 - le vendredi 14 novembre 2008, 23 h 59

Les réclames et les règlements des concours de logo, de slogan et de chanson-thème du centenaire sont disponibles à l'Hôtel de Ville de La Tuque auprès de Mme Véronique Saint-Gelais à l'adresse 375, rue Saint-Joseph La Tuque (Québec) G9X 1L5, au téléphone 819 523-2204, au télécopieur 819 676-8959 et à l'adresse électronique vsaintgelais@ville.latuque.qc.ca et sur le site Internet de Ville de La Tuque au www.tourismehsm.qc.ca.

Il est possible de reproduire les formulaires de participation, mais il est important de fournir un formulaire différent par participation.

Date de désignation des gagnants :

- ✓ Concours du logo du centenaire :
 - le lundi 24 mars 2008, 10 h
- ✓ Concours du slogan du centenaire :
 - le lundi 24 mars 2008, 10 h
- ✓ Concours de la chanson-thème du centenaire :
 - le mardi 24 mars 2009, 10 h

Les gagnants disposeront d'un délai de trente (30) jours suivant la date de désignation des gagnants pour réclamer en personne les prix à l'Hôtel de Ville de La Tuque situé au 375, rue Saint-Joseph, La Tuque.

Si l'un ou les gagnants sont âgés de moins de 18 ans, il devront être accompagnés d'un adulte (parent ou tuteur) pour réclamer leur lot de prix.

Les prix seront remis tel quel; aucun transfert, substitution ou échange contre une somme d'argent ne sera octroyé.

Les membres du comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque et les membres du jury ne sont pas admissibles aux concours de logo, de slogan et de chanson-thème du centenaire de Ville de La Tuque.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les concours de logo, de slogan et de chanson-thème du centenaire de Ville de La Tuque s'adressent à l'ensemble de la population latuquoise, de même qu'aux anciens Latuquois de naissance.

Pour information :

Service des Loisirs, de la Culture et du Développement
communautaire et touristique de Ville de La Tuque
A/S Mme Véronique Saint-Gelais, coordonnatrice
375, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5
Téléphone : 819 523-2204
Télécopieur : 819 676-8959
Courrier électronique : vsaintgelais@ville.latuque.qc.ca